



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 février 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absent:

Monsieur le maire Régis Labeaume

À 17 h 01, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2010-0111 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de madame la conseillère Julie Lemieux, il est proposé de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel CU2010-013 intitulé : « *Versement d'une subvention de 9 439 725 \$ à l'Institut Canadien de Québec (ICQ), à titre de contribution annuelle 2010, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy et des bibliothèques d'arrondissement dont il a la gestion* ».

À la demande de monsieur le conseiller Simon Brouard, il est proposé de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel DG2010-021 intitulé : « *Appui à la municipalité de Saint-Fulgence* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 février 2010, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0112 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} février 2010

Sur la proposition de madame la conseillère Francine Lortie,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} février 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le conseiller Richard Côté sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 février 2010

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 février 2010

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 janvier 2010.
- Dépôt d'une lettre de remerciement de Monseigneur Maurice Couture, archevêque émérite de Québec, en date du 2 février 2010, relativement à la résolution CV-2009-1253.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de janvier 2010;

b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2010 (**Référence : AP2010-059**).

- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'une lettre signée par Monseigneur Denis Bélanger, curé et président de l'assemblée de la fabrique, Paroisse Notre-Dame de Québec, en date du 30 janvier 2010, relativement à l'abolition du Fonds du maire pour l'aide au patrimoine immobilier religieux.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un comité plénier relativement au *Schéma de couverture de risques en incendie* adopté en 2005.

CV-2010-0113 Félicitations au comité organisateur du *Pentathlon des neiges de Québec*

Attendu que plus de 1 800 personnes âgées de 4 à 81 ans se sont donné rendez-vous sur les plaines d'Abraham, en février 2009, pour participer au *Pentathlon des neiges de Québec*;

Attendu que le *Pentathlon des neiges de Québec* a attiré plus de 10 000 spectateurs en 2009;

Attendu que l'événement engendre des retombées économiques de l'ordre de 450 000 \$ dans la région de Québec;

Attendu que le *Pentathlon des neiges de Québec* a un taux de croissance de 43 % depuis sa création en 2005;

Attendu que les organisateurs font la promotion de l'activité physique et sportive chez les jeunes en les intégrant dans la programmation;

Attendu que les organisateurs du *Pentathlon des neiges de Québec*, en partenariat avec l'*Association régionale du Sport étudiant de Québec et Chaudière-Appalaches*, collectent des fonds permettant aux familles dans le besoin de bénéficier des réductions des frais d'inscription aux activités du programme *Moi j'bouge*;

Attendu que le *Pentathlon des neiges de Québec* a reçu, en 2008, le titre

de *Meilleur nouvel événement au Canada* par l'*Alliance canadienne du tourisme sportif*;

Attendu que 2 350 participants ont confirmé leur présence pour l'édition 2010;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,
appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de féliciter le comité organisateur du *Pentathlon des neiges de Québec* et ses bénévoles pour leur apport à la promotion de l'activité physique et de leur souhaiter bon succès pour l'édition 2010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0114 Félicitations à l'organisation du Carnaval de Québec

Attendu que la 56^e édition du *Carnaval de Québec* s'est tenue cette année du 29 janvier au 14 février 2010, sous le thème *Le Carnaval vous fait danser*;

Attendu que le président, monsieur André Roy ainsi que le directeur général, monsieur Jean Pelletier, ont largement contribué à faire de cet événement une remarquable activité festive pour l'ensemble des citoyens et des visiteurs;

Attendu que le conseil d'administration et le comité exécutif du *Carnaval de Québec* rassemblent des personnes qui se dévouent sans compter, année après année, pour faire de cette fête le succès que l'on connaît;

Attendu que les employés du *Carnaval de Québec* mettent chaque année tout leur talent et leur énergie au service de cette fête;

Attendu que des centaines de bénévoles ne ménagent aucun effort pour faire du *Carnaval de Québec* un événement hivernal unique au monde;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de féliciter très chaleureusement toute l'organisation du *Carnaval de Québec*, plus particulièrement son président et son directeur général, les membres du conseil d'administration, ainsi que tous les employés et les bénévoles qui ont permis que cette fête soit encore une fois, source de fierté et de prestige pour les citoyens de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0115 Félicitations à L'Auberge Saint-Antoine

Attendu que le magazine « Condé Nast Traveler » désigne *L'Auberge Saint-Antoine* meilleur hôtel au Canada en 2009, et ce, pour une quatrième année consécutive;

Attendu que ce prix est décerné à l'issu d'un important sondage effectué auprès des centaines de milliers d'abonnés que compte ce prestigieux magazine;

Attendu que *L'Auberge Saint-Antoine* figure sur la liste des meilleurs hôtels au monde en 2009, selon le magazine « Travel & Leisure »;

Attendu que *L'Auberge Saint-Antoine* investit efforts et argent afin d'offrir un décor et un service répondant aux attentes des clients locaux et internationaux;

Attendu l'attention particulière que portent les propriétaires de *L'Auberge Saint-Antoine* à la combinaison du patrimoine culturel et architectural de la ville de Québec à la modernité et au confort;

Attendu que ces prestigieuses récompenses influencent la destination choisie par les voyageurs et permettent à la ville de Québec d'accueillir des touristes internationaux;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de féliciter *L'Auberge Saint-Antoine* pour ces nouveaux honneurs qui viennent s'ajouter à une liste déjà prestigieuse et qui soulignent les efforts déployés dans l'atteinte d'un service hôtelier de grande qualité.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1617

Consultation publique

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1617.

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1617 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucun citoyen n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

CV-2010-0116 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1617, tel que modifié - AT2010-015 (Ra-1518)

Le greffier, Me Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1617, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0117 Ouverture de la rue de l'Arsenal, située sur le lot 2 931 148 et de la côte du Palais, située sur le lot 2 931 149, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2010-016 (Ra-1517)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu d'ordonner l'ouverture :

1° de la rue de l'Arsenal, située sur le lot 2 931 148;

2° de la côte du Palais, située sur le lot 2 931 149;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0118 Adjudication d'un contrat pour la fourniture des équipements d'entreposage et l'approvisionnement en oxygène liquide (LOX) (VQ-42192) - AP2010-038 (CT-2189049) — (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adjuger, à *Air Products Canada ltée*, le contrat en vue de la fourniture des équipements d'entreposage et l'approvisionnement en oxygène liquide, d'une durée de 60 mois à compter de la date de la mise en opération de la première installation, pour un montant de 953 793,75 \$ incluant taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42192 et à sa soumission, en date du 22 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0119 Dénomination d'un pavillon de services - District électoral des Châteliers - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-007 (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'entériner la recommandation du *Comité de toponymie* et de dénommer le pavillon de services, situé sur les terrains du parc Véga, *Pavillon Louis-Germain-Castonguay*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0120 Attribution de 2 odonymes - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-010 (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de dénommer les rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : *Colombage, rue du*;
- Rue B : *Ciboulette, rue de la*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0121 Attribution d'un odonyme - District électoral Seigneurial - Arrondissement de Beauport - CU2010-012 (Ra-1517)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de dénommer la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : Rue A : *Rabane, rue de la*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0122 Mandat, à la firme *Gestion De Blois, société en nom collectif* et aux avocats *DeBlois & Associés*, relativement au traitement des dossiers en déontologie policière - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 - PO2010-004 (CT-PO2010-004) — (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de mandater la firme *Gestion De Blois, société en nom collectif* et les avocats *DeBlois & Associés.*, relativement au traitement des dossiers de déontologie policière, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à émettre les commandes en conséquence pour ladite période.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0123 Entente de fourniture de services avec la *Communauté métropolitaine de Québec* - TI2009-070 (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec* en vue de l'utilisation, par la *Communauté métropolitaine de Québec*, des services technologiques de base offerts par le Service des technologies de l'information et des télécommunications, selon les modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente SLA 09-E2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0124 Ouverture de la rue de la Corolle, située sur les lots 3 913 406 et 3 913 405 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-008 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Corolle, située sur les lots 3 913 405 et 3 913 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0125 Ouverture de la rue Vézina, située sur le lot 3 291 498 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-014 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Vézina, située sur le lot 3 291 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0126 Ouverture de la rue Antoine-Silvy, située sur le lot 4 015 944 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2010-021 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Antoine-Silvy, située sur le lot 4 015 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0127 Ouverture des rues des Pluviers, Gabriel et Mélanie, situées sur les lots 2 646 970 et 4 121 515 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2010-022 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'ordonner l'ouverture :

- de la rue des Pluviers, située sur le lot 2 646 970;

- des rues Gabriel et Mélanie, situées sur le lot 4 121 515;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0128 Ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 466 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-025 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0129 Appui au projet d'agrandissement du *Musée national des beaux-arts du Québec* sur le site de l'ancien couvent des Dominicains - AT2010-018 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'appuyer le projet d'agrandissement du *Musée national des beaux-arts du Québec*, sur le site de l'ancien couvent des Dominicains, dans le respect du processus, du programme, des critères et des balises privilégiés jusqu'à maintenant par le musée.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Jean Guilbault, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Suzanne Verreault.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 22

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0130 Adjudication d'un contrat pour l'entretien et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (V.I.P.) - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (Dossier 42418) - AP2010-043 (CT-2188547) — (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *DLGL ltée*, le contrat en vue de renouveler les services d'entretien et de soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (V.I.P.), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, de la façon suivante :

- pour les services d'entretien, un montant de 116 648,09 \$ incluant les taxes;
- pour le T.S.O. (Transfert Support Opérationnel), le support à la production et la contingence de développement, de formation et d'implantation, selon les taux horaires, conformément à la proposition reçue le 21 décembre 2009, pour un montant estimé à 218 751,75 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0131 Prolongement de la rue des Insignes - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-012 (CT-DE2010-012) — (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Robko inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue des Insignes, sur une longueur approximative de 225 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Robko inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Robko inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Robko inc.*, d'une entente relative à des

travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 41 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0132 Ouverture de 2 nouvelles rues - Domaine de la Volière - District électoral des Châtels (26) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-013 (CT-DE2010-013) — (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.*, qui implique notamment la construction de 2 nouvelles rues, sur une longueur approximative de 629 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement

à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 23 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0133 Prolongement de la rue de Cap-Chat et ouverture de 2 nouvelles rues à partir de l'avenue de l'Amiral - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-015 (CT-DE2010-015) — (Ra-1518)

Madame la conseillère Julie Lemieux déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Immeubles Roussin ltée*, qui implique notamment la construction de 2 nouvelles rues et le prolongement de la rue de Cap-Chat, sur une longueur approximative de 580 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Les Immeubles Roussin ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Immeubles Roussin ltée* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Les Immeubles Roussin ltée*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 84 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0134 **Modification de la résolution CV-2009-1351 - Célébrations de fin d'année - Années 2009, 2010 et 2011 - DT2010-005 (CT-DT2010-005) — (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-1351, en autorisant le versement d'un montant de 575 662,50 \$ incluant les taxes, réparti comme suit :

- 169 312,50 \$ pour l'année 2009;
- 191 887,50 \$ pour l'année 2010;
- 214 462,50 \$ pour l'année 2011.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0135 Accueil de *SportAccord 2012* à Québec - DT2010-007 (CT-DT2010-007)
— (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° de confier à l'*Office du tourisme de Québec* le mandat de coordonner l'organisation matérielle de *SportAccord 2012*;
- 2° d'autoriser l'*Office du tourisme de Québec* à déposer les demandes d'assistance financière pertinentes aux gouvernements du Canada et du Québec ainsi qu'à tout autre organisme public ou privé susceptible de soutenir la réalisation de l'événement;
- 3° de confier au *Bureau du développement touristique et des grands événements* le mandat de coordonner les aspects « contenu » et « programmation », en collaboration avec le milieu sportif;
- 4° de participer au financement de cet événement pour un montant de 200 000 \$ sur une période de 3 ans, soit :
 - 100 000 \$ pour l'année 2010;
 - 50 000 \$ pour l'année 2011;
 - 50 000 \$ pour l'année 2012.

Ces sommes seront utilisées, notamment pour défrayer les droits d'acquisition de l'événement et réaliser les cérémonies d'ouverture, l'exposition et les frais d'accueil.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0136 Prise d'acte de la *Déclaration de services* de la Ville de Québec - DG2010-015 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° de prendre acte des engagements de la *Déclaration de services* aux citoyens et citoyennes de la Ville de Québec et d'en autoriser la diffusion;
- 2° de demander au *Comité d'orientation sur la gestion du service à la clientèle* de faire rapport périodiquement, au comité exécutif, de l'état

d'avancement des activités d'implantation et des résultats obtenus;

- 3° de remercier et de féliciter tous les employé(e)s de leur engagement et de les encourager à poursuivre leurs efforts quotidiens afin de continuer à améliorer le service offert à la population.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0137 **Modification de la résolution CV-2009-0950 - Nomination de membres au sein du comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2 - DG2010-022 (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2009-0950, de façon à ce que le comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, soit établi de la façon suivante :

- le président du conseil, qui agira à titre de président du comité;
- le vice-président du conseil;
- un membre du comité exécutif;
- un conseiller municipal indépendant;
- le greffier, à titre de secrétaire du comité;
- un représentant du Service des affaires juridiques, à titre de personne ressource;

- 2° de nommer les personnes suivantes au sein du comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, soit :

- monsieur Jean-Marie Laliberté, président du conseil;
- monsieur Jean Guilbault, vice-président du conseil;
- monsieur Richard Côté, membre du comité exécutif;
- monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal indépendant;
- monsieur Sylvain Ouellet, greffier de la Ville, agira à titre de secrétaire du comité;
- un représentant du Service des affaires juridiques à titre de personne-ressource.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0138 **Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, effectué le 2 février 2010 - FN2010-003 (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, en date du 17 février 2010, avec une échéance moyenne de 6 ans et 1 mois, pour un coût réel de 3,86559 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0139 **Travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs de la Ville - LS2010-006 (CT-LS2010-006) — (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'accepter la répartition du montant de 1 875 000 \$, selon la liste des travaux jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'affecter ladite somme au fonds 12 d'immobilisations pour le bénéfice de chacun des arrondissements et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération de la Ville de Québec et membre du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 16 février 2010.

CV-2010-0140 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du chemin de la Canardière, situé sur le lot 3 701 233 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2010-018 (Ra-1517)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du chemin de la Canardière, situé sur le lot 3 701 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0141 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de cloisonnement et de ventilation à l'usine de traitement de l'eau de Québec (VQ-42017) - AP2009-677 (CT-AP2009-677) — (Ra-1517)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Construction Couture et Tanguay*, d'un contrat pour des travaux de cloisonnement et de ventilation à l'usine de traitement de l'eau de Québec, pour un montant de 958 600 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42017 et à sa soumission, en date du 12 novembre 2009, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 520.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0142 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 415 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-020 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0143 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel, situé sur le lot 4 302 408 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - AJ2010-027 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel, situé sur le lot 4 302 408 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0144 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 288 587 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-028 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 288 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0145 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 606 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-029 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0146 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec - Période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013 (VQ-42276) - AP2010-031 (CT-2189311) — (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Veolia ES Canada Services Industriels inc.*, d'un contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec, au cours de la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42276 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0147 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui pour la reconduction du programme *AccèsLogis Québec* - DE2010-018 (Ra-1518)

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le premier ministre Jean Charest de favoriser la prolongation du programme *AccèsLogis Québec* pour 5 ans, à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers;

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

Considérant que plusieurs projets de logements sociaux et communautaires, actuellement en préparation au Québec, seront confrontés à une absence de financement si le programme n'est pas reconduit;

Considérant qu'un programme, sur une base prévisible d'au moins 5 ans, permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à investir;

Considérant qu'un programme, sur une base prévisible d'au moins 5 ans, est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant que le programme *AccèsLogis Québec* constitue, depuis plus de 10 ans, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au gouvernement du Québec, de reconduire le programme *AccèsLogis Québec* sur 5 ans à compter du budget 2010-2011, de manière à favoriser la réalisation d'un minimum de 3 000 unités de logement par année sur le territoire québécois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0148 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec à différents organismes et conseils de bassins - DG2010-017 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de messieurs Steeve Verret et Simon Brouard au sein de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;
- 2° la nomination de madame Julie Lemieux au sein de l'*Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency*;
- 3° la nomination de monsieur Jean Guilbault au sein du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*;
- 4° la nomination de madame Denise Tremblay Blanchette et de monsieur Jean Guilbault au sein du *Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge*;
- 5° la nomination de madame Lisette Lepage au sein du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*;
- 6° la nomination de madame Julie Lemieux au sein du *Conseil de bassin de la rivière Montmorency*;
- 7° l'autorisation, à monsieur Jacques Grantham, directeur du Service de l'environnement, à madame Louise Babineau, conseillère en environnement au Service de l'environnement et à monsieur Marcel Roy,

directeur du Service des travaux publics, à siéger au conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;

8° l'autorisation, à monsieur François Proulx, directeur de la Division de la qualité de l'eau du Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*;

9° l'autorisation, à monsieur Jacques Deschênes, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Montmorency*;

10° l'autorisation, à monsieur Alexandre Baker, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*;

11° l'autorisation, à madame Claire Rhéaume, conseillère en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0149 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, effectué le 2 février 2010 - FN2010-003 (Ra-1518)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, en date du 17 février 2010, avec une échéance moyenne de 6 ans et 1 mois, pour un coût réel de 3,86559 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0150 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du plan de développement marketing de la région touristique de Québec, stratégies et activités 2010 (sommaire) et du calendrier de promotion et de ventes 2010 de l'Office du tourisme de Québec - OT2009-016 (Ra-1518)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation pour la réalisation du plan de développement marketing 2010;
- 2° l'approbation pour la réalisation des activités et des déplacements prévus au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2010, à la charge pour l'*Office du tourisme de Québec*, de s'assurer que les dépenses engagées dans leur réalisation n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement pour l'année 2010;
- 3° l'autorisation, à l'*Office du tourisme de Québec*, à mettre de l'avant le processus d'élaboration d'un plan triennal de développement marketing 2011-2013;
- 4° le mandat, à l'*Office du tourisme de Québec*, à organiser une rencontre régionale sur le tourisme, réunissant les principaux acteurs économiques et politiques concernés par le tourisme, d'ici la fin de l'année 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0151 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2010-052 (CT-RH2010-052) — (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0152 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 6 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et Stadacona S.E.C., relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-059 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 6 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie *Stadacona S.E.C.*, relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0153 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 532 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-001 (Ra-1516)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 532.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 532.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0154 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au changement de statut du camping municipal de Beauport, R.A.V.Q. 523 - Renonciation au droit d'opposition - LS2010-002 (Ra-1517)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au changement de statut du camping municipal de Beauport*, R.A.V.Q. 523.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au changement de statut du camping municipal de Beauport*, R.A.V.Q. 523.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0155 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 533 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-002 (Ra-1518)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 533.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 533.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0156 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 534 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-004 (Ra-1518)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 534;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 534. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 534.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0157 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 536 - DG2010-019 (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.A.V.Q. 536.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0158 Acquisition d'immeubles, de *Construction Gély inc.*, dans le cadre de l'application du Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels, R.R.V.Q., chapitre D-5 - A2GT2009-070 (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'acquérir, de *Construction Gély inc.*, des immeubles connus et désignés comme étant les lots ci-après décrits, d'une superficie approximative de 66 236,3 mètres carrés, dans le cadre de l'application du *Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains*

de jeux et espaces naturels, R.R.V.Q., chapitre D-5, soit :

- les lots 3 446 522, 3 446 533, 3 446 552 et 3 446 560 (phase 2B), d'une superficie totale de 7 715 mètres carrés;
- le lot 4 529 098 (phase 3), d'une superficie de 10 212,8 mètres carrés;
- le lot 4 177 500 (phase 3), d'une superficie de 3 338,3 mètres carrés;
- les lots 4 177 575, 4 177 608 et 4 177 609 (phase 3), d'une superficie totale de 537,4 mètres carrés;
- et les lots 3 941 590, 4 136 252, 3 941 669, 3 941 670 et 4 356 366 (ruisseau Beaudin, phases 1, 2, 4, 5 et 6), d'une superficie totale de 44 432,8 mètres carrés;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0159 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Charlesbourg au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A4DA2010-001 (Ra-1518)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt, adopté par le conseil de la ville, concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de Charlesbourg à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division, afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville, dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0160 ***Avis de motion relatif au Règlement sur la réfection du stationnement et sur les services professionnels relatifs au réaménagement des jardins de l'hôtel de ville situé dans l'Arrondissement de la Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1456 - GI2009-175 (Ra-1517)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection du stationnement et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques relatifs au réaménagement des jardins de l'hôtel de ville, situés dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Ce règlement prévoit une dépense de 9 250 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi que pour l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0161 ***Appropriation d'un montant de 925 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-175 (Ra-1517)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'approprier un montant de 925 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1456. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0162 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la nouvelle tarification applicable au camping municipal de Beauport, R.V.Q. 1614 - LS2010-003 (Ra-1517)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer la nouvelle tarification pour la fourniture des services au camping municipal de Beauport.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0163 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs de délivrance et de diffusion de documents en matière d'antécédents judiciaires, R.V.Q. 1620 - PO2009-020 (Ra-1517)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'abroger la tarification applicable pour prise d'empreintes pour fins de vérification d'antécédents judiciaires puisque le conseil d'agglomération a exercé sa compétence à cet égard.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0164 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et les suivantes, en vertu des programmes d'intervention et de revitalisation des ruelles et du programme relatif aux falaises et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1630 - DE2010-004 (Ra-1518)*

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Hamelin qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 300 000 \$ pour le versement pour l'année 2010 et les suivantes de subventions dans le cadre de l'application du *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou*, du *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou* ainsi que du *Règlement sur le programme de subventions pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0165 *Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2010-004 (Ra-1518)*

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1630. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0166 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation d'un site municipal contaminé et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1634 - EN2010-003 (Ra-1518)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux finaux de décontamination d'un immeuble, propriété municipale, connu et désigné comme le lot numéro 3 460 440 du cadastre du Québec ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférent de même que l'octroi des contrats de services professionnels aux fins du suivi de la qualité de l'eau des sites municipaux réhabilités ainsi que pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale sur des terrains municipaux contaminés.

Ce règlement prévoit une dépenses de 1 400 000 \$ pour les travaux, l'embauche du personnel d'appoint et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0167 *Appropriation d'un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville - EN2010-003 (Ra-1518)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1634. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0168 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640 - AT2010-010 (Ra-1518)***

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0169 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640 - AT2010-010 (Ra-1518)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement, R.V.Q. 990*, afin de créer une aire de grande affectation « Résidentielle - urbain (Ru) » à même une partie d'une aire de grande affectation « Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2) », une partie d'une aire de grande affectation « Récréation, parc et espace vert (PEV) » et une partie d'une aire de grande affectation « Mixte (M) » située au nord du chemin Sainte-Foy et à l'est de l'avenue Saint-Sacrement, dans le secteur visé par le projet de développement « Cité Verte ».

Il procède aussi à l'agrandissement, dans le même secteur, d'une aire de grande affectation « Récréation, parc et espace vert (PEV) » à même une partie d'une aire de grande affectation « Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2) ».

D'autre part, ce règlement modifie en conséquence les densités relatives à l'habitation, au commerce de vente au détail ainsi qu'à l'administration et service dans les aires ainsi modifiées.

Finalement, il modifie également les densités relatives à l'habitation, au commerce de vente au détail de même qu'à l'administration et service dans une aire de grande affectation « Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1) » située au nord du chemin Sainte-Foy et à l'est de l'avenue Saint-Sacrement, dans le secteur de l'Hôpital Jeffery Hale.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0170 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration au parc Sainte-Geneviève de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1642 - A3LS2010-010 (Ra-1518)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de transformation de la pataugeoire en un jeu d'eau ainsi que les aménagements connexes de même que des travaux de terrassement, de gazonnement et de plantation au parc Sainte-Geneviève de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Ce règlement prévoit une dépense de 350 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0171 *Appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de la Ville - A3LS2010-010 (Ra-1518)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approprier un montant de 35 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1642. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2010-0172 *Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1589 - GI2009-156 (Ra-1516)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1589.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0173 ***Règlement sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1590 - GI2009-152 (Ra-1516)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1590.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0174 ***Règlement sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1591 - GI2009-166 (Ra-1516)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1591.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0175 ***Règlement sur l'aménagement extérieur de l'entrée principale du centre communautaire Lucien-Borne de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1594 - AT2009-243 (Ra-1515)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'aménagement extérieur de l'entrée principale du centre communautaire Lucien-Borne de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1594.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0176 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg, R.V.Q. 1599 - AT2009-289 (Ra-1507)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg*, R.V.Q. 1599.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0177 *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1604 - DE2009-144 (Ra-1516)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1604.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0178 *Règlement modifiant le Règlement 99-3213 « Circulation et stationnement » de l'ancienne Ville de Charlesbourg relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1606 - DG2010-009 (Ra-1516)*

Sur la proposition de madame la conseiller Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement 99-3213 « Circulation et stationnement » de l'ancienne Ville de Charlesbourg relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1606.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0179 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles de l'arrondissement La Cité relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1611 - DE2010-005 (Ra-1516)

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles de l'arrondissement La Cité relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1611.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0180 *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1613 - DE2009-149 (Ra-1516)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1613.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0181 *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1615 - IN2009-056 (Ra-1516)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1615.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0182 *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2010 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1618 - DE2009-150 (Ra-1515)*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2010 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1618.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0183 *Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1623 - TI2010-003 (Ra-1516)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1623.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0184 *Règlement sur la dotation, pour l'année 2010 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1628 - DE2010-001 (Ra-1516)*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la dotation, pour l'année 2010 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1628.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0185 *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1629 - DE2010-003 (Ra-1516)*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1629.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 20 h 25, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr